

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C83DGRF-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

**N°2026C83DGRF : FRAIS DE PERSONNEL, CHARGES DIVERSES ET FRAIS FINANCIERS AFFECTÉS
AU BUDGET ANNEXE « SERVICE ENVIRONNEMENT » POUR L'EXERCICE 2026 – MODALITÉS DE
REMBOURSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL**

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C83DGRF-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la délibération n°2024D76DAF du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024, relative à la création du Budget Annexe « Service Environnement » ;

Vu les nomenclatures comptables et budgétaires M57 et M4 ;

Vu le Budget Principal de Fumel Vallée du Lot :

- en dépenses de fonctionnement : au chapitre 011 « charges à caractère général », au chapitre 012 « charges de personnel », au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » ;
- en recettes de fonctionnement :
 - **nature 708421** « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies « non dotés de la personnalité morale »,
 - **nature 708721** « remboursement de frais par les budgets annexes et les régies « non dotés de la personnalité morale »,
 - **nature 76238** « remboursement d'intérêts d'emprunts transférés »,
- en dépenses d'investissement :
 - **nature 1641** « emprunts en euros » (capital).
- en recettes d'investissement :
 - **nature 276358** « créances autres groupements » (capital).

Vu le Budget Annexe « Service Environnement »

- en dépenses de fonctionnement : au chapitre 012 « charges de personnel », nature 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » et au chapitre 011 « charges à caractère général », nature 62871 « remboursement de frais à la collectivité de rattachement », au chapitre 66 « charges financières », nature 661133 « remboursement à la collectivité ou à l'établissement de rattachement » ;
- en dépenses d'investissement : au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés », nature 16871 « remboursement des emprunts souscrits par la collectivité de rattachement »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Mme Marie COSTES, Vice-présidente, en charge des Finances, rappelle au Conseil Communautaire la création du Budget Annexe « Service Environnement » au 1^{er} octobre 2024. Ce Budget est entré en fonctionnement depuis le 1^{er} janvier 2025.

Mme Marie COSTES, Vice-présidente, souligne que dans le cas du Budget Annexe « Service Environnement », certaines dépenses ne peuvent être clairement affectées au BA (factures globales). Le Budget Principal prend en charge les frais et charges diverses qui feront l'objet d'un remboursement à la hauteur des dépenses mandatées.

Afin de simplifier et de sécuriser les procédures, il est rappelé à l'Assemblée que la rémunération des personnels techniques affectés à la collecte et au tri des déchets ménagers est prise en charge par le Budget Principal depuis le 1^{er} janvier 2025 et remboursée par le Budget Annexe au Budget Principal.

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C83DGRF-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Il est précisé que la rémunération de la responsable de service ainsi que du Vice-président en charge de l'Environnement est directement affectée au Budget Annexe.

Dans un souci de sincérité budgétaire et comptable et afin d'affecter les charges afférentes au Budget Annexe « Service Environnement », il convient de déterminer par la présente délibération la clé de répartition suivante :

- Gestionnaire ENVIRONNEMENT :
 - chapitre 011 : 100 % (96 600,00 €)
 - chapitre 012 : 100 % (1 320 500,00 €)
 - chapitre 65 : 100 % (3 320,00 €)
 - chapitre 66 : 100 % (37 360,00 €)
 - chapitre 16 : 100 % (56 500,00 €)

La refacturation sera faite semestriellement pour l'exercice 2026.

Outre les rémunérations, les charges diverses ne pouvant être individualisées directement sur le Budget Annexe sont comptabilisées sur les fonctions 7211 – 7212 gestionnaire ENVIRONNEMENT.

Mme Marie COSTES, Vice-présidente propose à l'Assemblée de se prononcer sur ces affectations de rémunérations et de charges diverses.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Décide que le Budget Principal de Fumel Vallée du Lot rémunère directement les agents techniques affectés au « Service Environnement » ;

2°) – Approuve les modalités financières présentées ci-dessus concernant le remboursement des charges de personnel et des charges diverses entre le Budget Principal et le Budget Annexe « Service Environnement » ;

3°) – Indique que les affectations définitives seront établies au coût réel des charges sur la base de la production d'un état détaillé en fin d'exercice ;

4°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération ;

5°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
